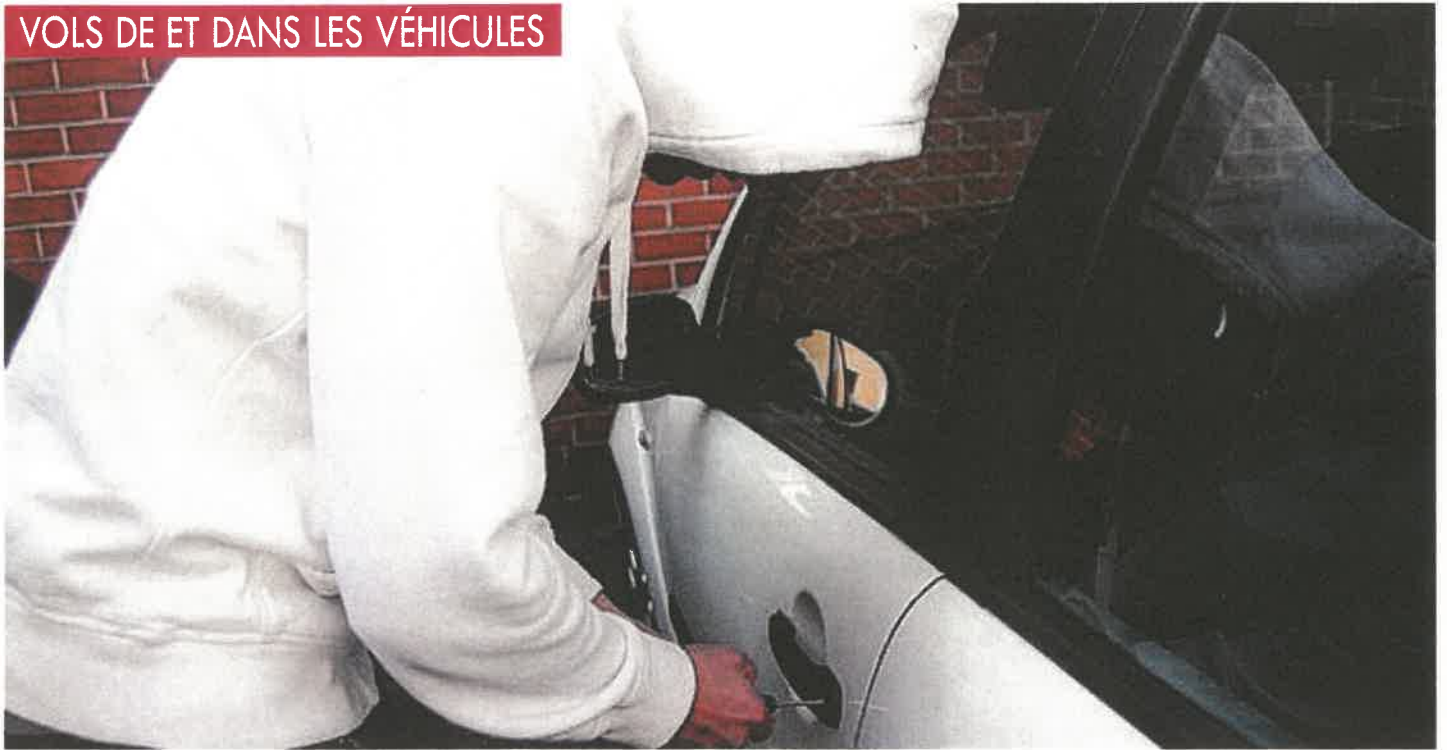


## VOLS DE ET DANS LES VÉHICULES



### Les précautions à prendre

Pour le stationnement, privilégier les lieux de passage et éclairés, éviter de stationner votre voiture à l'écart et dans le noir, ne rien laisser à l'intérieur de votre voiture (téléphone portable, argent, cigarettes, jeux vidéo, GPS (à ce titre, nettoyer régulièrement l'auréole laissée par la ventouse), sac à main, sacoches, etc.

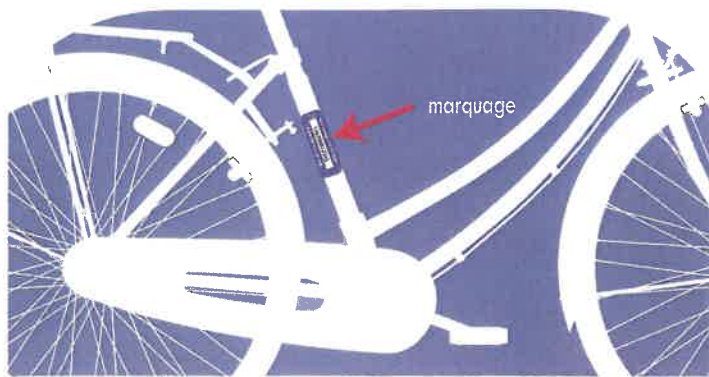
Ne jamais laisser les papiers du véhicule dans la boîte à gants ou sous le pare-soleil. Même lors d'un stationnement de courte durée, couper le moteur et enlever les clés du neiman et fermer votre voiture, même pour acheter le pain...

Certains voleurs heurtent volontairement votre voiture, placent un papier sur votre lunette arrière, ils profitent de votre désarroi pour dérober votre voiture moteur allumé. En conséquence, si vous devez descendre de celle-ci pour n'importe quelle raison, enlever les clés du neiman. Si malgré tout vous êtes agressé, jeter vos clés de voiture le plus loin possible, le voleur ne perdra pas de temps et prendra la fuite; quant à vous, vous aurez tout le temps de retrouver vos clés (voire d'utiliser les doubles). Tout comme le vol dans les maisons, le voleur opère principalement quand la situation est simple

et que le vol peut être commis rapidement. Dans les grandes agglomérations, verrouiller les portes de l'intérieur, vous éviterez ainsi de voir une personne pénétrer dans votre voiture sans y avoir été invitée. Pour les dames, ne laissez pas votre sac à main sur le siège passager.

Prévention du vol : il existe sur le marché des moyens simples et peu onéreux, des cannes qui bloquent le levier de vitesse ou le volant, des alarmes (ne jamais mettre l'autocollant correspondant à votre alarme, les voleurs connaissent l'installation...).

## SÉCURITÉ ANTI-VOL : COMMENT PROTÉGER VOTRE VÉLO ?



- 1- J'utilise un antivol robuste.
- 2- Je marque mon vélo.

En effet, vous pouvez maintenant faire marquer votre vélo par un marquage "bicycode", qui est un numéro unique gravé, qui figure également dans un registre national, associé aux coordonnées du propriétaire. C'est une véritable immatriculation. Policiers et gendarmes ont accès au registre national de marquage des vélos.

Vous pouvez prendre contact sur Alès avec l'association "Partageons la Route en Cévennes" Tél. 06 71 47 12 21 qui vous informera sur les diverses modalités relatives à ce marquage.